

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

***Par courriel seulement***

Le 31 mai 2022

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
frchette.yves@hydroquebec.com

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2017-047 relative à la construction du nouveau poste Mékinac à 230-25 kV et de ses lignes d'alimentation  
Votre dossier : R-3989-2016  
Notre dossier : R053288 YF

---

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2017-047 rendue le 13 avril 2017, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la construction du nouveau poste Mékinac à 230-25 kV et de ses lignes d'alimentation (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

***Rappel des faits***

Le 13 décembre 2016, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*<sup>1</sup> (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Le Projet vise à assurer la pérennité de l'alimentation en électricité de la charge actuellement desservie par le poste Bourdais à 69-25 kV, dont la majorité des équipements ont dépassé la fin de leur durée de vie utile. Il s'inscrit dans la catégorie d'investissement de « Maintien des actifs ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 41,3 M\$, avec des mises en service prévue pour le mois d'octobre 2019.

Dans sa décision D-2017-047, page 20, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

**AUTORISE** le Transporteur à réaliser le Projet relatif la construction du nouveau poste Mékinac à 230-25 kV et de ses lignes d'alimentation, tel que décrit par le Transporteur;

**DEMANDE** au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [70] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 41,3 M\$ autorisé initialement.

### **Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier**

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En mai 2022, la haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 8,5 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 49,8 M\$. La mise en service du nouveau poste et de ses lignes d'alimentation a eu lieu en décembre 2020, comme indiqué dans le suivi administratif du 9 février 2021. Les travaux de démantèlement sont maintenant prévus être complétés en décembre 2022.

### **Explication des écarts**

Les principaux écarts, totalisant 8,5 M\$, proviennent des éléments suivants :

- report de la mise en service finale prévue ;
- mesures liées à la COVID-19 ;
- complexité du démantèlement de ligne, notamment en lien avec les exigences en santé et sécurité et en environnement.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
 Construction du nouveau poste de Mékinac à 320-25 kV  
 et de ses lignes d'alimentation  
 (en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2017-047	Coût révisé	Écarts
<b>Coûts de l'avant-projet</b>	1 940,6	2 312,5	371,9
<b>Sous-total</b>	<b>1 940,6</b>	<b>2 312,5</b>	<b>371,9</b>
<b>Coûts du projet</b>			
Ingénierie, approvisionnement et construction	35 334,1	41 635,4	6 301,3
Client	2 157,0	3 227,3	1 070,3
Frais financiers	1 866,9	2 650,1	783,2
<b>Sous-total</b>	<b>39 358,0</b>	<b>47 512,9</b>	<b>8 154,8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 298,6</b>	<b>49 825,3</b>	<b>8 526,7</b>

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette